MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM	240
Moto-Club	MCI THORIGNY
N° d'affiliation	C3364
Date	07/05/2017
Lieu	THORIGNY 85480
Organisateur technique	RIGAUDEAU EMMANUEL
Adresse	Clos des Moulins ROCHETREJOUX 85
E-mail	erigaudeau@vendeelocation.com
Téléphone	06.19.64.58.91

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Francis REVEILLERE	Licence : 191764
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON	Licence : 29982
Membre du Jury	Loïc CHEVALLEREAU	Licence : 285375
Membre du Jury	Jean-François MORIN	Licence : 46535
Commissaire technique responsable	Line MERIAS	Licence : 299876
Responsable du chronométrage	Marc PAVY	Licence : 266083

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MINI CROSS	7 ans	11 ans	50/65 cm3	14 euros
ESPOIRS	9 ans	16 ans	80 cm3	14 euros
125 cc 2T	15 ans	/	125 cm3	16 euros
MX1	15 ans	/	LIBRE	16 euros
MX2	15 ans	/	LIBRE	16 euros
QUADS	15 ans	/	LIBRE	16 euros

Engagement :

Site internet : ENGAGE-SPORT

Contact :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :

☐ oui ☒ non

Tarif :

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... DOCTEUR Pascal NOUHAUD

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... CHD LA ROCHE SUR YON 85

Temps de trajet (en min) ..... 18 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit Le Marillet

Adresse ..... La Marinière 85480 THORIGNY

Capacité Moto :

Pendant les essais : 51

En manche : 43

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 33

En manche : 28

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1375 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Largeur de la grille ..... 35 M

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80 M

Nombre d'OCP* 21

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date :	Date :
M INNOVATION THORIGNY		Numéro :